



Dégat causé par un locataire dans les parties communes

Par **jojoboid86**, le **26/01/2011** à **18:53**

Bonjour,

Suite à une fête organisée dans un appartement d'une copropriété, un invité percute un extincteur en partant. Qui doit payer la recharge sachant qu'on ne sait pas quel invité a commis ce geste: Le locataire ou quelqu'un d'autre? Le syndic me réclame la recharge alors que je ne sais pas qui a percuté l'extincteur.

Merci

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **19:07**

Article 1735 du code civil

Le preneur est tenu des dégradations et des pertes qui arrivent par le fait des personnes de sa maison ou de ses sous-locataires.

mais je ne pense pas qu'un invité soit une "personne de sa maison" et donc que le locataire ait la responsabilité des actes d'un tiers